



Club : **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**
N° D'ENTREPRISE : **415025188**
EPREUVE : **Course de côte de SY (Ferrières)**
DATE : **21 & 22 avril 2018**

Adresse des Vérifications Administratives :
Taverne restaurant « Au Bonheur de Sy », rue de Luins, 3 à 4190 – SY (Ferrières) - 086/366047

REGLEMENT PARTICULIER

Division « Histo-Démo » :

Les organisateurs intégreront une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1992** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, en plus de l'Art. 4 du présent règlement, le point 4.6 du R.P. Courses de Côte / Sprint.

Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

I TIMING

- le **lundi 5 mars 2018** : publication du règlement.
- le **mercredi 7 mars 2018, 6h00** : début des engagements et des paiements
- le **jeudi 19 avril, 18 h 00** : clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5 du R.S.G.)

le **samedi 21 avril**, 16 h 00: attribution des numéros - 16 h 30: affichage de la liste des engagés

Vivement conseillé !

de **16 h 30 à 18 h 30**; réouverture des inscriptions à droit simple,
de 17 h 00 à 19 h 00 : vérifications administratives **facultatives**
(y compris contrôle des licences et permis)

de 17 h 05 à 19 h 05 : vérifications techniques **facultatives**

Le dimanche 22 avril 2018. – 🚫 Pas de bruit de moteur avant 7 h 00 S.V.P. 🚫

07h30 : ouverture des **vérifications administratives** et du **contrôle des licences pour les engagements payés uniquement**

07h30 : ouverture des **vérifications techniques.**

08h00 : ouverture des **vérifications administratives** et du **contrôle des licences pour les engagements non payés.**

08h30 : réouverture des inscriptions (droits majorés)

09h00 : **séances d'essais obligatoires.**

10h00 : **clôture des inscriptions à droits majorés.**

10h30 : **fermeture des vérifications administratives et du contrôle des licences.**

10h30 : **fermeture des vérifications techniques.**

12h40 : fin des séances d'essais.

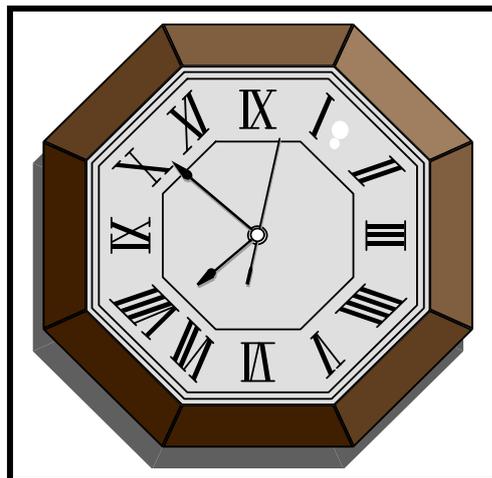
13h00 : affichage de la liste des véhicules qualifiés (au départ)

13h30 : **début des montées officielles.**

18h00 : affichage des résultats officiels (au départ)

18h30 : officialisation des résultats (au départ)

19h00 : proclamation des résultats au chapiteau du Syndicat d'Initiative situé sur le Baty.



II COMITE D'ORGANISATION

A.S.B.L. Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT (Abolens)
N° d'entreprise 0415025188

Présidents d'honneur :	DEL COURT Jacques, FUMAL Micheline, DIET Emile		
Président :	JAMOUL Eric	Vice-président :	DORMAL Jean-Claude
Trésorier :	JAMOUL Dany	Secrétaire :	JADOT Joseph

III GESTION DE LA COURSE

▪ <u>Directeur de course :</u>	DORMAL Jean-Claude	Lic. : 415
▪ <u>Directeur de course adjoint :</u>	JADOT Jérôme	Lic. : 418
▪ <u>Directeur de course adjoint :</u>	JADOT Joseph	Lic. : 403
▪ <u>Directeur de course adjoint :</u>	DIET Emile	Lic. : 628
▪ <u>Secrétaire du meeting :</u>	BOLLY Laurette	Lic. : 632
▪ <u>Directeur de la sécurité :</u>	JAMOUL Eric	Lic. : 629
▪ <u>Directeur de la sécurité adjoint :</u>	JAMOUL Olivier	Lic. : 631
▪ <u>Directeur de la sécurité adjoint :</u>	SLEYPENN Bernard	Lic. : 632
▪ <u>Directeur de la sécurité adjoint :</u>	SEVRIN Lambert	Lic. : 419
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	JAMOUL Dany	Lic. : 630
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	SLEYPENN Michel	Lic. : 633
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	PIROTTE Pierrot	Lic. : 627
▪ Responsables du parc des coureurs :	VANOOTICHEM Francis et CHARLIER Thierry,	
▪ Bureau des calculs :	REMACLE F., FUMAL M.	
▪ Chronométrage :	P. LAGRAVE, D. LAMBERT, CLEMENS M..	
▪ Secours médicaux : Médecin :	C.R.S.	
	Equipe médicale : C.R.S.	
	Ambulances : Param Services (2)	

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- <u>Commissaires sportifs ASAF</u>	Président du collège :	Communiqué par addendum	Lic. :
	Membre :	OLIJNYCK Georges	Lic. : 417
- <u>Commissaires techniques ASAF</u>	Président du collège :	<i>SAINTE-REMY Guy</i>	Lic. : 406
<i>Membres : SCHULJENKO Nicole</i>	Lic. : 409	<i>FRANKENNE Jacques</i>	Lic. : 416
<i>Secrétaire : FRANKENNE Jennifer</i>	Lic. : 459		
- <u>Observateur A.S.A.F. :</u>		GOSSET Gérard	Lic. : 932
- <u>Inspecteur- Sécurité A.S.A.F.</u>		BRASSEUR Joël	Lic. : 470

V PERMANENCES

- Jusqu'au 19 avril et après l'épreuve

- **DORMAL Jean-Claude**, 6, rue de l'Eglise 4260 FALLAIS (G.S.M. 0499/18.39.39)
- **JADOT Jérôme**, 10, rue du Moulin, 4180 – HAMOIR (Tél : 086/75.12.61, G.S.M. 0496/364.362) jadotjerome@hotmail.com
- **JADOT Joseph**, 135, rue Neuve, 4860 – PEPINSTER (tél: 087/703.721, G.S.M. 0471/205.702) jadotjoseph@gmail.com
- **JAMOUL Dany** 20a, rue de Lens-Saint-Servais 4280 HANNUT (tél. & fax :019/58.87.07)
- **BOLLY Laurette**, 135, rue Neuve, 4860 – PEPINSTER, (tél: 087/703.721, G.S.M. 0471/758.169)
- - **Le 21 & le 22 avril JADOT Joseph**, G.S.M. 0471/205.702, **BOLLY Laurette**, G.S.M. 0471/758.169

- **Internet : www.motorclubhannutois.be**

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition - Eligibilité – Admission des participants

Le 22 avril 2018, l'épreuve dénommée Course de Côte de SY (Ferrières), comptant pour

-le championnat FWB,
-le championnat des **C.S.A.P. Liège, Brabant et Luxembourg**,
-le **Hillclimb Rally Challenge** de la C.S.A.P. Liège,

•le "Challenge des "Bourlingueurs" de l'ASAF,

sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique. Elle est ouverte aux licenciés ASAF/VAS ou aux participants porteurs d'un Titre de Participation journalière "TP-.." délivré sur place par les commissaires sportifs de l'ASAF (Voir Art. 6.3, ci-après).

Les licenciés du RACB, non détenteurs de licence ASAF/VAS, qui désirent prendre part à l'épreuve, devront acquérir un tel Titre, dont ils pourront, en cas de dommages corporels subis, cumuler les garanties en assurance avec celles de leur licence nationale ou internationale et Art. 6.3, ci-après.)

Elle a reçu le soutien de l'Administration communale de Ferrières et du Syndicat d'Initiative de Sygne-Vieuxville.

Article 2 : Parcours :

- 2.1. Route de Sy à Vieuxville (Ferrières)
- 2.2. Longueur de la côte : **2200 mètres**
- 2.3. Largeur moyenne de la route : **5 mètres.**
- 2.4. Départ : **100 mètres avant le pont du chemin de fer à Sy** (Alt. : 90 mètres)
- 2.5. Arrivée : **au sommet de la côte vers Vieuxville** (Alt. : 219 mètres)
- 2.6. Homologation : **26/01/2018**

Article 3 : Sécurité

- 3.1 Nombre de postes de commissaires de route : **15 + 8 stewards**
- 3.2 **Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir franchir la chicane et s'arrêter dès que les circonstances le justifient.**
Il rangera son véhicule à la place qui lui sera indiquée dans le parc d'attente et attendra les injonctions du responsable avant de rejoindre, **en colonne encadrée, le parc des coureurs.**
En aucun cas, un pilote ne pourra rejoindre le parc des coureurs sans encadrement et sans injonction.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

Division Histo/Démo :

- **Seul, un modèle de véhicule entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992, à minuit,** est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même « body »**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1992, à minuit.**
- Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution** pourront également être admises au départ, pour autant que **ces éléments** soient de la **même marque que la voiture ou celle du moteur dont elle était équipée d'origine.** **L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

- Si un moteur ou une culasse de substitution tels que définis ci-dessus sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder 3500cc, après application de l'éventuel coefficient de suralimentation et quel que soit le nombre de soupapes par cylindre.

N.B. : Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou que celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises au départ pour autant qu'elles aient obtenu une homologation dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN. Ces voitures ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient en tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche à l'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises ci-dessus.

- D'autre part, (sauf si une homologation établie par la FIA ou par une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration) une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

NB : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés

4.2. Echappement :

L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le bulletin d'engagement, **LISIBLEMENT** complété, DEVRA parvenir, **au plus tôt le 7 mars** et **au plus tard le 19 avril 2017** avant **18 h 00** à **JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10, 4180 - HAMOIR**.

N.B. : aucun envoi recommandé ne sera ni accepté, ni retiré.

Afin de faciliter l'organisation et de garantir la sécurité, et de bénéficier d'une réduction de 5 €, le montant du droit d'engagement peut être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

n° BE47 1450 5516 6080 du Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT **pour le 19 avril**. Attention aux délais bancaires !

- ... Prière d'indiquer en **communication le nom et le prénom du pilote ainsi que la division et la classe**.
- ... Seul le listing bancaire en date du **20 avril** entrera en considération pour les paiements.
- ... **RAPPEL** : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscriptions en espèce et avec le **numéraire exact** jusqu'au **22 avril 2017 à 19h00** et avec un **supplément de 15 € le 22 avril à partir de 8 h 30 (pour les concurrents non inscrits au préalable)**, (Voir Règlement Particulier Courses de Côte/sprint, Art. 5).

Plus aucune inscription ne sera prise après 10 h 00. Attention à la fermeture de la route dès 8 h 30.

Cette règle sera de stricte application

5.2. **Les frais d'inscription**, assurance comprise, s'élèvent à

☞ **110 €** pour les Divisions 1 à 4 (**105 € si paiement bancaire préalable**)

☞ **95 €** pour la Division « Histo-Démo » (**90 € si paiement bancaire préalable**)

Seul le listing bancaire fera foi.

EN RESUME

	Div. 1-2-3-4	Histo/Demo
Inscription et paiement préalables	105 €	90 €
Inscription préalable et paiement sur place	110 €	95 €
Inscription et paiement le 22/4 de 8h30 à 10 h	125 €	110 €

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 21 avril à 16 h 00.

La liste des engagés sera affichée le samedi 21 avril 2017 à 16 h 30 à la Taverne-Restaurant « Au Bonheur de Sy » rue de Luins, 3 à Sy. (0471/205.702)

Chaque concurrent gardera le même numéro toute l'année.

L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros – y-compris en histo/demo

5.4. Le nombre de véhicules admis est limité à **100 pour les divisions 1-2-3-4**
..... **30 pour la division Histo/Démo.**

Attention : si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'article 9 du R.S.G. sera appliquée. Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (div. 1-2-3-4, d'une part, division Histo/Démo d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence de 130 concurrents.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les vérifications administratives des concurrents, ainsi que le contrôle des licences et permis, auront lieu à la Taverne-Restaurant « Au Bonheur de Sy », située rue de Luins, 3, à Sy,

• ... le 21 avril de 17 h à 19 h (facultatif)

• ... le 22 avril, de 7 h 30 à 10 h 30 et selon ce timing:

1. Engagements envoyés et pavés: à partir de 7 h 30
2. Engagements envoyés et non pavés: à partir de 8 h 00
3. Pilotes non inscrits (droits majorés)
Division 1 : de 8 h 30 à 10 h 30
Division 2 : de 8 h 40 à 10 h 30
Division 3 : de 8 h 50 à 10 h 30
Division 4 : de 9 h 00 à 10 h 30
Histo/Demo : de 9 h 10 à 10 h 30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

👉 **ATTENTION : la route d'accès est fermée à la circulation à 8 h 30. Tenez-en compte !!!** 📌

6.2. . Documents à présenter.

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés **ASAF ou VAS**.

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des Titres de Participation journalière (TP-..), dans le respect des procédures reprises au **Ch. I - RSG, art. 2**.

De tels Titres seront, notamment délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport non titulaires d'une licence VAS/ASAF, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

6.4 Des vérifications administratives préliminaires et un contrôle des licences et permis de conduire auront lieu au même endroit le samedi 21 avril de 17 à 19 h 00 et dispenseront les pilotes du passage aux vérifications administratives du dimanche.

Article 7 : Vérifications techniques

7.1. Les Vérifications techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé rue de Luins à Sy.

Elles seront effectuées par les Commissaires techniques désignés à l'épreuve.

Ces Commissaires sont habilités pour proposer au Directeur de course et aux Commissaires sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules engagés.

Deux files seront organisées : une pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre file pour les véhicules qui en sont dépourvus.

N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents de la Division « Histo-Démo ».

Les organisateurs et/ou les Commissaires Sportifs/Techniques (suivant dispositions prises entre eux) conserveront la licence ET le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de 25 € pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Cette somme de 25 € est à virer sur le compte BE62 0010 9159 5661 de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés non présentés le 21 avril devront se présenter aux vérifications techniques

- le 22 avril entre 7 h 30 et 10 h 30, selon le timing suivant :

Division 1	: de 7 h 30 à 8 h 30
Division 2	: de 8 h 00 à 9 h 30
Division 3	: de 8 h 30 à 10 h 00
Division 4	: de 9 h 00 à 10 h 30
Histo/Démo...	: de 9 h 15 à 10 h 30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 €.

Les véhicules se présentant après 10h30 seront refusés, sauf cas de force majeure dûment accepté par le Directeur de course.

ATTENTION : la route d'accès est fermée à la circulation à 8 h 30. Tenez-en compte !!!

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les vérifications techniques de celui-ci.

7.4 Des vérifications techniques préliminaires des véhicules auront lieu au même endroit le samedi 21 avril de 17 h 05 à 19 h 05 et dispenseront les véhicules du passage aux vérifications techniques du dimanche.

Article 8 : Chronométrage (sauf division Histo/Démo)

Il se fera au 100^{ème} de seconde à l'aide de cellules et sera doublé d'un contrôle manuel simultané et permanent (2 chronos par poste)

8.1 – Chronométrage avec imprimante

8.2 – Liaison entre départ et arrivée par 3G doublée par G.S.M.

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements pour toutes les divisions (deux montées obligatoirement prévues) aura lieu le 22 avril, de 9h00 à 12h40 (voir Règlement Particulier « Côtes et Sprints », Art. 9.1.).

9.2. **L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.**

9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant **au départ de sa première montée d'essais après 11 h 30** ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

Article 10 : Course

10.1. **La course se déroulera en DEUX ou TROIS montées officielles.**

La décision finale d'organiser deux ou trois montées officielles, sera prise par l'organisateur à la clôture des inscriptions, le jour de l'épreuve. Cette décision sera publiée au tableau officiel d'affichage.

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du **meilleur temps des 2 montées ou de l'addition des deux meilleurs temps si trois montées**. En cas d'égalité, le temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant. Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle.

10.3. Les départs seront donnés à partir de **13h30**, le 22 avril et selon l'ordre de la liste officielle des départs. Si un véhicule ne se présentait pas selon l'ordre établi, le départ pourrait lui être refusé. Seul le Directeur de course pourra modifier l'ordre des départs s'il le juge opportun pour le bon déroulement de l'épreuve.

Article 11 : Divers

- 11.1. Dans toutes les divisions, le pilote devra être seul à bord **à tout moment** sous peine de mise hors course (y compris en Histo/Démo où il n'y a pas de passager accepté)
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes maximum sauf en Histo/Démo (1 seul pilote par voiture). – **Attention au timing !!! Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.** Cependant, un même véhicule pourra être piloté par deux pilotes au maximum dans le cas où ce véhicule est inscrit dans les divisions traditionnelles et dans la division Histo/Démo.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera au départ.
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés reprenant les participants de toutes les divisions sera affichée à 13h00 au départ
- 11.5. L'organisateur ne propose pas de publicité.
- 11.6. Le parc des coureurs est situé rue de Luins à Sy.
Les véhicules des concurrents resteront dans ce parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée. Durant ce temps, les pilotes pourront récupérer leur licence et leur passeport technique.
- 11.7 Il est interdit de chauffer les pneus mécaniquement ou par contact ou environnement thermique (couvertures chauffantes - four).
- 11.8 Une bâche de sol est obligatoire dans le parc des concurrents (C.f. Art. 3.4 Règlement particulier des Courses de côtes & sprints)

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7 Classement **Hillclimb Rally Challenge** « Pneus Racings » (voir règlement sur le site ww.csap-liege.be)
- 12.8 Classement **Hillclimb Rally Challenge** « Pneus conventionnels » (voir règlement sur le site ww.csap-liege.be)

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 3 premiers du GENERAL de la division 4
- 3 premiers de chaque CLASSE
- **3 premiers du Hillclimb Rally Challenge « Pneus Racing »**
- **3 premiers du Hillclimb Rally Challenge « Pneus routiers »**
- INTER-ECURIE des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- INTER-ECURIE de la division 4
- *1^{er} licencié C.S.A.P. Brabant (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies*) *Meilleur temps*
- *1^{er} licencié C.S.A.P. Luxembourg (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies*) *Meilleur temps*
- *1^{er} licencié C.S.A.P. Liège (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies*) *Meilleur temps*
- 1^{ère} DAME des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 1^{ère} DAME de la division 4

13.2 Les classements complets seront remis à tous les pilotes présents.

13.3. **La proclamation des résultats** aura lieu le 22 avril à 19 h 00, dans le **chapiteau du Syndicat d'Initiative situé sur le Baty** (lieu des vérifications techniques), rue de Luins à Sy.

Les **pilotes** classés et non excusés qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières

- 14.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au règlement sont prévus par le Règlement Sportif général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées dans les Prescriptions sportives de l'A.S.A.F..
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la C.S.A.P., de l'A.S.A.F. et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par

- **SGHERZI Giovanni (Lic. ASAF 402) pour la CSAP Liège en date du 18.02.2018.**
 - **Bernard HAYEZ (Lic. ASAF 1) pour l'ASAF, en date du 18 février 2018**
- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Joël BRASSEUR (Lic. ASAF 470), le 26/01/2018**

RAPPELS IMPORTANTS

Inscription préalable obligatoire,
payement préalable vivement souhaité : réduction de 5 €

Route fermée à 8 h 30.

Les pilotes sont priés de s'acquitter du droit d'entrée.

**Ils pourront s'en faire rembourser jusque 10 h 30
à la table d'inscription**

à raison de deux entrées par concurrent.



Aillclimb

Rally Challenge

*Challenge Course de Côte
dédié aux voitures de Rallye*



jadotjerome@hotmail.com

Le G.T. Course de Côte de la



présente le

Aillclimb Rally Challenge 2018

*Challenge Course de Côte
dédié aux voitures de Rallye*

POUR QUI ?

- réservé aux voitures de Rallye toutes catégories ;
- ouvert aux licenciés de la C.S.A.P. Liège.

COMMENT ?

- toutes les épreuves du championnat liégeois de Course de Côte compteront pour le challenge ;
- deux classements seront organisés :
"Pneus racing" et "Pneus conventionnels"
- la participation au challenge se fera simplement via le bulletin d'engagement de l'épreuve.



Règlement complet
disponible sur le site
de la C.S.A.P. Liège
www.csap-liege.be

A gagner :
**des engagements à des Rallyes
et Rallye-Sprints**



www.csap-liege.be

Responsable
Hillclimb Challenge Rally 2018

JADOT Jérôme
Rue du Moulin, 10, 4180 - HAMOIR
086/751.261 - 0496/364.362
jadotjerome@hotmail.com

Réf : Hillclimb Challenge Rally 2018 Reglement DEF.doc

Association sans but lucratif MB du 18.11.76 – N° d'entreprise : 0416 493 749

Siège social : RAC Junior, rue Wacken, 29, 4000 - LIEGE

HILLCLIMB CHALLENGE RALLY 2018

Condition participation pilote

Être détenteur d'une licence ASAF délivrée par la C.S.A.P. Liège.

Conditions participation véhicule

1. Véhicules conformes aux **divisions 1, 2, 3, 4 et PH de la discipline rallye.**
2. Véhicules en ordre de **carnet ASAF, d'immatriculation et d'assurance.**
Le concurrent produira, à chaque course, les documents en ordre de validité du véhicule inscrit.

Déroulement du challenge lors des épreuves

1. **Deux challenges** seront organisés suivant le tableau ci-dessous.
2. Les concurrents seront inscrits dans les **classes traditionnelles des divisions 1, 2 et 3 de la discipline course de côte** (voir tableau).
3. **Les concurrents seront classés dans le classement général et par classe de l'épreuve.**
4. Les concurrents seront également classés dans **deux classements distincts** qui seront réservés aux **participants des challenges.**
5. **Pour l'établissement du classement du challenge, un coefficient sera appliqué suivant la classe** (voir tableau).
6. Une coupe sera remise aux **3 premiers de chaque challenge.**
7. Les **pneus Racing** seront autorisés dans certaines classes (voir tableau).
8. La **participation au challenge est gratuite** et sera **enregistrée via le bulletin d'engagement.**

Déroulement du challenge au cours de la saison

1. Des points seront attribués lors de chaque épreuve par rapport au classement général du challenge.
2. Chaque concurrent se verra attribuer 100 points diminués de sa position au classement général du challenge de l'épreuve. (1er=99, 2ème=98, 3ème=97, ...)
3. Le challenge se déroule au cumul des résultats des épreuves comptants pour le championnat liégeois (Sy, Trasanster, Richelle et Houyet) moins un résultat ou absence (N-1).
Il faudra un minimum de 2 résultats pour être classé.
4. Des prix seront remis en fin d'année, constitués de **d'engagements gratuits** pour des épreuves **rallye** ou **rallyesprint** pour la saison **2019**. Ces engagements seront **nominatifs** et **ne pourront être cédés.**
La **présence** lors de la **remise des prix de la C.S.A.P. Liège** est **indispensable** pour y avoir droit.
5. Un représentant de la commission sera présent lors de chaque épreuve.
6. En cas de litige ou réclamation, le conseil d'administration de la CSAP Liège tranchera. Cette réclamation devra parvenir par courriel au secrétariat de la CSAP Liège, jadotjoseph@gmail.com .

Pour tout renseignement, contacter **Jérôme Jadot**

Tableau

<u>Catégorie</u> <u>Course de Côte</u>	<u>Catégorie Rallye</u>	<u>Pneus</u> <u>Racing</u>	<u>Coefficient</u>
---	-------------------------	-------------------------------	--------------------

Challenge 1

1-1 (de 0cc à 1400cc)	1-1	non autorisés	0,938
1-2 (au delà de 1400cc à 1600cc)	1-2 + de 1400cc à 1600cc	non autorisés	0,968
1-3 (au delà de 1600cc à 2000cc)	1-2 + de 1600cc à 2000cc	non autorisés	0,968
1-4 (au delà de 2000cc)	1-3	non autorisés	1
2-5 (de 0cc à 1400cc)	2-4 / 3-8 et PH16 de 0cc à 1400cc	non autorisés	1
2-6 (au delà de 1400cc à 1600cc)	2-5 / 3-9 et PH16 + de 1400cc à 1600cc	non autorisés	1,023
2-7 (au delà de 1600cc à 2000cc)	2-6 / 3-10 et PH17	non autorisés	1,059
2-8 (au delà de 2000cc)	2-7 / 4-15 / 3-11 et PH18	non autorisés	1,072

Challenge 2

3-9 (de 0cc à 1150cc)	4-12 de 0cc à 1150cc et PHSR de 0cc à 1150cc	autorisés	0,964
3-10 (au delà de 1150cc à 1400cc)	4-12 + de 1150cc à 1400cc et PHSR + de 1150cc à 1400cc	autorisés	0,964
3-11 (au delà de 1400cc à 1600cc)	4-12 + de 1400cc à 1600cc et PHSR + de 1400cc à 1600cc	autorisés	0,964
3-12 (au delà de 1600cc à 2000cc)	4-13 et PHSR + de 1600cc à 2000cc	autorisés	1
3-13 (au delà de 2000cc)	4-14 et PHSR + de 2000cc	autorisés	1,039

Les voitures des groupes VR1, VR2, VR3 et VR4 en pneus conventionnels seront versées dans les classes 5 à 8 suivant leur cylindrée et le coefficient turbo éventuel.

Les voitures des groupes VR4 (pneus racings), VR5, S1600, S2000 et WRC seront versées dans les classes 9 à 13 suivant leur cylindrée et le coefficient turbo éventuel.

Coefficient de cylindrée : essence atmo/1 ; essence turbo/1,7 ; diesel/0,7 ; diesel turbo/1

Club organisateur : **Motor Club Hannutois ASBL**

Epreuve : **Course de côte de SY (Ferrières)** Date : **21 & 22 avril 2018**

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 19/04/2018. VOIE POSTALE UNIQUEMENT

à **JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10, 4180 - HAMOIR**

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	<u>DIVISION</u>	<u>NUMERO ATTRIBUE</u>
Le/...../2018	Le/...../2018 – Op :	<u>CLASSE</u>	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : H./F. /

Né(e) le° : Adresse° : N° :/.....

Code postal° : Localité° :

Si nous devons vous contacter : N° GSM : 04...../..... E-mail :@.....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. C (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. C (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. C (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)			
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)			Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)					Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)	
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/92			Licence minimale : L ou TP-L		Non chronométrée		Pas de doublons sauf si second pilote inscrit dans une Division traditionnelle				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée(*)	Division	Classe	Année de fabrication
.....cc
Passeport technique ASAF N°		(*) avec coefficient turbo éventuel pris en compte			

ECURIE :

Hillclimb Rally Challenge OUI NON Pneus conventionnels Pneus « Racing »

Si Pilote seul	PPP ▼ ▼ ▼ ▼ A compléter si plusieurs pilotes sur la même véhicule ▼ ▼ ▼ ▼ PPP	
<input checked="" type="checkbox"/> → <input type="checkbox"/>	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote

↑ (x) Cocher dans la case, merci . Voir article 11.2 du présent règlement.

Date :/...../2018.

Signature du pilote : précédée

de la mention « **Lu et approuvé** »)  «.....»

* ATTENTION : Paiement préalable vivement conseillé → réduction de 5 €

Inscription préalable obligatoire

Numéro déjà attribué au véhicule :

* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES ADEQUATE COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de côte de SY

21 & 22 avril 2018

N°:

VERIFICATIONS (Divisions 1 – 2 – 3 – 4)

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « »		Prénom :	Signature :									
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/> →	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....cc	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/ Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisations d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° de passeport ASAF			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Casque / Hans		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges		<u>Commissaire Technique</u>			
Fixations dans l'habitacle		Nom/Cachet :			
Publicités sur vitres		Licence N°:			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Signature du			
Ornement extérieur		SECRETARIAT ADMINISTRATIF:			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

*** A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.**

Course de côte de SY

21 & 22 avril 2018

N°:

VERIFICATIONS – Histo/Démo

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « »					Prénom :					Signature :		
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/> →	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

.....

VEHICULE				Début de la production ou de l'homologation FIA / ASN :			
Marque - Type		N° Plaque	N° de châssis			HISTO DEMO	
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR							
Documents de bord				EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage				NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais							
Extincteur				Commissaire Technique			
Casque				Licence N° :			
Pneumatiques				Nom/Cachet :			
Divers :							
				Secrétariat de l'organisation:			



Palmarès



Organisations du Waremme Motor Club

1973 : 92 participants	1974 : 100 participants	1975 : 140 participants	1976 : 122 participants
1. VANIERSCHOOT 1.21.4	1. PAULUS 1.19.21	1. BEURLYS 1.17.22	1. TARRES 1.15.20
2. TARRES 1.21.7	2. SWYSEN 1.21.23	2. NERI 1.17.36	2. PAULUS 1.17.50
3. JACQUEMIN 1.22.3	3. TARRES 1.21.34	3. WELKENBACH 1.19.22	3. "P.H.B." 1.22.40

35 organisations du Motor Club Hannutois

1982 : 68 participants	1983 : 60 participants	1984 : 93 participants	1985 : 85 participants
1. SIMONET 1.20.69	1. BUCHEM 1.22.63	1. GOSSET G. 1.23.10	1. PREMONT E. 1.20.76
2. PREMONT 1.22.51	2. SIMONET 1.22.22	2. BODSON Y. 1.23.11	2. MEUNIER D. 1.22.76
3. CLOSE 1.22.04	3. PREMONT 1.22.49	3. KINET D. 1.23.31	3. LAMBERT J.P. 1.22.55
1986 : 83 participants	1987 : 91 participants ad. des temps	1988 : 104 participants	1989 : 76 participants
1. VANSTEENLAND 1.22.50	1. BODSON Y. 2.57.44	1. KINET D. 1.23.77	1. ELOY C. 1.22.62
2. HABRAN 1.23.49	2. VERREYDT R. 2.58.65	2. VERREYDT R. 1.29.13	2. KINET D. 1.22.17
3. CASTRONOVO D. 1.28.04	3. BLAVIER J. 2.58.79	3. BLAVIER J. 1.29.36	3. DOZOT M. 1.23.87
1990 : 103 participants	1991 : 100 participants	1992 : 90 participants	1993 : 103 participants
1. BODSON Y. 1.19.91	1. SCHMITS J. 1.19.50	1. FINET E. 1.15.76	1. SCHMITS J. 1.17.10
2. BAR G. 1.20.86	2. BODSON Y. 1.19.39	2. BRESSAN M. 1.17.22	2. HERMANN N. 1.19.35
3. ELOY C. 1.20.97	3. BRESSAN M. 1.20.58	3. SCHMITS J. 1.17.94	3. HERMAN B. 1.21.84
1994 : 112 participants	1995 : 122 participants	1996 : 117 participants	1997 : 95 participants
1. FINET Eric 1.13.99	1. BRESSAN Michel 1.11.35	1. BAIWIR Serge 1.11.64	1. BRESSAN Michel 1.10.20
2. HERMANN Norbert 1.17.14	2. HERMANN Norbert 1.14.29	2. HERMAN Bernard 1.13.73	2. DEWULF Philippe 1.12.90
3. DEWULF Philippe 1.19.22	3. HERMAN Bernard 1.15.70	3. DEWULF Philippe 1.14.49	3. HERMANN Norbert 1.15.28
1998 : 122 participants	1999 : 90 participants	2000 : 116 participants	2001 : 98 participants
1. JOOS Eddy 1.12.09	1. MARCHAL Jacques 1.12.43	1. DEWULF Philippe 1.14.31	1. BIDONET Francis 1.16.90
2. BIDONET Francis 1.14.07	2. ELOY Christian 1.15.77	2. ELOY Ch. 1.14.44	2. DEWULF Philippe 1.17.22
3. DEWULF Philippe 1.14.83	3. BODSON Yannick 1.17.31	3. BRESSAN Michel 1.15.23	3. GILLES Francis 1.17.31
2002 : 108 participants	2003 : 97 participants	Record absolu en formules/protos: <i>Philippe COENART 1'09"11 en 2011</i> Record absolu en voitures: <i>Philippe DEWULF 1'11"48 en 2016</i>	
1. MARCHAL Jacques 1.10.84	1. BIDONET Francis 1.13.90		
2. BIDONET Francis 1.15.06	2. RANDOLET Damien 1.15.05		
3. HERMAN Bernard 1.15.36	3. BONHOMME Dimitri 1.16.52		
2004 : 113 participants	2005 : 85 participants	2006 : 102 participants	2007 : 100 participants
Division 4	Division 4	Division 4	Division 4
1. RANDOLET Damien 1.13.64	1. BONHOMME Dimitri 1.12.85	1. WATTEYNE Claude 1.14.40	1. DANIELS Frank 1.12.40
2. BONHOMME D. 1.13.72	2. RANDOLET Damien 1.14.80	2. MILONE Michel 1.16.83	2. SOURIS Frédéricq 1.13.15
3. WATTEYNE Claude 1.15.73	3. WATTEYNE Claude 1.16.82	3. SOURIS Frédéricq 1.17.36	3. MALHERBE Pascal 1.14.56
Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3
1. GILLES Francis 1.17.43	1. HERMAN Bernard 1.17.92	1. GILLES Francis 1.16.59	1. GILLES Francis 1.13.83
2. MAYNE Jean-Claude 1.19.03	2. GILLES Francis 1.19.11	2. DEWULF Philippe 1.17.96	2. DUBOIS Olivier 1.14.84
3. POSCH Werner 1.19.76	3. POSCH Werner 1.19.33	3. DUBOIS Olivier 1.19.65	3. LERUTH J.-L. 1.19.81
2008 : 103 participants	2009 : 97 participants	2010 : 99 participants	2011 : 99 participants
Division 4	Division 4	Division 4	Division 4
1. SOURIS Frédéricq 1.12.96	1. RANDOLET Damien 1.10.28	1. COENART Philippe 1.10.51	1. COENART Philippe Record 1.09.11
2. DANIELS Frank 1.13.16	2. SOURIS Frédéricq 1.10.79	2. RANDOLET Damien 1.11.51	2. SOURIS Frédéricq 1.11.14
3. VERBRUGHE P. 1.14.44	3. COUNAERT Philippe 1.13.77	3. SOURIS Frédéricq 1.12.13	3. DEJONG Dominique 1.11.66
Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3
1. DEWULF Philippe 1.14.91	1. DEWULF Philippe 1.15.81	1. DEWULF Philippe 1.15.48	1. BODSON Yannick 1.14.11
2. BODSON Yannick 1.17.58	2. HEIDRICHS Werner 1.17.02	2. BOURGEOIS Patrick 1.19.47	2. DUBOIS Olivier 1.16.24
3. MAYNE Jean-Claude 1.17.97	3. LE NOUVEL Christ 1.18.55	3. KEVERS Tony 1.19.74	3. KEVERS Tony 1.17.68
2012 : 95 participants	2013 : 96 participants	2014 : 88 participants	2015 : 78 participants
Division 4	Division 4	Division 4	Division 4
1. COLLARD Bruno 1.14.91	1. SOURIS Frédéricq 1.10.62	1. COLLARD Bruno 1.11.84	1. MARCHAL Jacques 1.10.41
2. DELRUE Denis 1.17.69	2. COLLARD Bruno 1.10.95	2. DESCAMPS Christophe 1.15.48	2. COLLARD Bruno 1.14.65
3. GRAMME Laurent 1.19.11	3. VANDEPUT Julien 1.12.18	3. MILONE Anthony 1.15.64	3. DELRUE Denis 1.14.68
Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3
1. BODSON Yannick 1.13.00	1. BODSON Yannick 1.12.48	1. DEWULF Philippe 1.11.75	1. DUBOIS Olivier 1.15.36
2. DEWULF Philippe 1.17.77	2. DEWULF Philippe 1.14.46	2. GILLES Francis 1.15.16	2. GILLES Francis 1.16.34
3. KEVERS Tony 1.23.17	3. GILLES Francis 1.17.72	3. BOEMER Didier 1.17.75	3. DELCHAMBRE Jérémy 1.18.77
2016 : 90 participants	2017 : 73 participants		
Division 4	Division 4		
1. DELRUE Denis 1.14.26	1. VANDEPUT Julien 1.11.35		
2. SOURIS Frédéricq 1.14.81	2. DELRUE Denis 1.13.04		
3. DEMY Dimitri 1.14.87	3. DEMY Dimitri 1.14.94		
Divisions 1 – 2 – 3	Divisions 1 – 2 – 3		
1. DEWULF Philippe Record 1.11.48	1. DEWULF Philippe Record 1.11.95		
2. GILLES Francis 1.14.49	2. DUBOIS Olivier 1.13.39		
3. DUBOIS Olivier 1.16.09	3. LE NOUVEL Christophe 1.14.24		